

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

LICITE

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Arrondissement de Gourdon

SCRUTIN DE BALLOTAGE

CANDIDAT RÉPUBLICAIN PROGRESSISTE

JULES MANY

Conseiller général du Lot, Avocat au barreau de Gourdon, Ancien Procureur de la République à Cahors, Ancien chef du Cabinet du Ministre du Commerce et de l'Industrie, Secrétaire du Conseil supérieur du Travail.

Cahors, le 2 Septembre

Le Scrutin de ballottage

Grâce à son énergie et à sa sagesse, le parti républicain a pu enregistrer une nouvelle victoire à son actif, le 20 août dernier.

Tout permet d'espérer que cette victoire sera complétée par le scrutin de ballottage du 3 septembre.

Ce serait toutefois une grave erreur de la part des républicains de ne pas apporter à la préparation de ce scrutin complémentaire la même activité, la même ardeur qu'à celle des élections générales du 20 août.

Dès à présent, on peut considérer la majorité comme acquise à l'opinion républicaine, mais à aucun degré celle-ci ne saurait demeurer indifférente au chiffre et à la composition de cette majorité.

Il ne faut pas l'oublier non plus, dans un grand nombre de circonscriptions, la victoire n'a dépendu, soit pour, soit contre nos candidats, que du déplacement d'un très petit nombre de voix.

La même situation se reproduira lors du scrutin de ballottage. La lutte ne sera pas moins vive demain qu'elle ne l'a été le 20 août ; bien au contraire. Les révolutionnaires, déçus dans leurs espérances n'ont à cette heure qu'une pensée, c'est de rem-

porter le plus grand nombre de succès partiels qu'il leur sera possible, non pour déplacer la majorité dans la Chambre future — ils ne peuvent plus l'espérer — mais pour amoindrir l'importance et l'autorité de cette majorité qui ne sera puissante qu'autant qu'elle sera forte et qu'elle ne se trouvera pas à tout instant exposée aux échecs qu'il plairait à une coalition, formée par quelques-uns de ses membres dissidents avec une minorité considérable, de lui infliger.

Dans son ensemble, le suffrage universel s'est rendu un compte très exact de cette éventualité qui pourrait devenir redoutable. Il a choisi, parmi les candidats républicains, ceux-là surtout qui se sont prononcés en faveur de la stabilité ministérielle et qui ont marqué en termes très énergiques, parfois même très vifs, l'horreur que leur inspirent les interpellations aussi bruyantes que stériles.

Oui, le devoir des députés sera d'en finir avec les tapageurs, les fauteurs de désordre et de scandales, tels que les radicaux socialistes. Ils déshonorent la Chambre, ils énervent le pays, ils rendent tout travail impossible, ils ruinent le commerce et l'industrie nationale. Il y en aura encore plusieurs dans la prochaine assemblée. Il faut à tout prix que la majorité se fasse respecter et qu'elle fasse respecter la Constitution et le gouvernement de la République. Elle a suffisamment d'autorité pour agir. Le pays l'a armée pour la défense des lois. Elle doit agir tout de suite, sans perdre un instant, conformément aux prescriptions de sa volonté souveraine ; mais elle sera d'autant plus forte que ses membres seront plus nombreux.

Aussi, avant l'ouverture de ce second scrutin, dont l'influence sur les destinées du pays ne sera pas moindre que celle des élections du 20 août, adressons-nous à tous les ennemis des agitations révolutionnaires un suprême appel pour leur demander de s'employer de toutes leurs forces et de toute leur énergie à compléter la grande victoire du 20 août.

reconnaissance.

Sa voix était émue en disant cela, si vibrant que Pierre, étonné, lui jeta un long regard. Pour la première fois, il l'avait. Cela peut paraître étrange, mais c'est vrai. Combien y a-t-il de femme qu'on regarde souvent et qu'on ne voit jamais ? Il remarqua que Gertrude n'était plus une enfant, mais une jeune fille jolie, charmante. Cette découverte le remua doucement.

— Merci, petite sœur, dit-il.
Ils s'étaient assis d'un instant sur une grosse pierre. Elle se leva, et ramena sa mante sur elle :

— Je voudrais aller revoir la Bique, Pierre, vous plairait-il de m'accompagner.
— Allons, Gertrude.

Elle aimait ainsi à égrener ses souvenirs un à un. Elle marchait joyeuse, en proie à une émotion qu'elle ne connaissait pas. Ce lui était une joie indicible de s'appuyer sur le bras de Pierre et de continuer avec lui la route commencée.

Quand ils eurent parcouru la Bique et le village, ils revinrent lentement à la Ravinière, mais par la route, cette fois. Dans le jardin, en arrivant, ils virent Mme Aubry-Morange qui s'amusaient à transplanter un pêcher à la place d'un poirier, le poirier allait prendre la place d'un pommier, qui prenait celle d'un cerisier, lequel à son tour revenait dans celui du pêcher.

Il daigna cependant s'arracher une seconde aux douceurs de cette grave opération pour dire à la jeune fille :

— Gertrude... Mme Delcroix.
Gertrude connaissait trop bien le langage télégraphique du créole pour ne pas comprendre que

La coalition des intransigeants espère vivement que le 3 septembre elle trouvera les républicains endormis sur leurs lauriers et, dès lors, moins difficiles à vaincre. Prouvons lui que notre succès n'a fait qu'augmenter notre résolution de nous consacrer tout entiers aux affaires du pays, aux réformes utiles et aux pratiques réclamées par l'opinion, à la défense des lois et des institutions républicaines.

Dans l'arrondissement de Gourdon un homme est tout indiqué pour remplir cette mission avec distinction et fermeté, c'est M. Jules MANY ; les électeurs le comprennent bien et ils voteront en masse pour lui.

J. QUERCYTAÏN.

Et la logique ?...

Il n'y a pas encore dix printemps que le Lot était appelé la *Petite Corse*. L'arrondissement de Gourdon qui, si je ne me trompe, fait partie de ce département, chargeait régulièrement depuis vingt ans un bonapartiste ardent de le représenter à la Chambre. Lorsque en 1889, M. Lachière, poussé et soutenu par les républicains de l'arrondissement, qui jugeaient le moment favorable, se porta comme candidat aux élections législatives, refusa-t-il les voix réactionnaires ? — Influencés par des hommes influents, séduits par des promesses ou par l'espoir qu'ils mettaient dans un homme nouveau, ceux qui votaient jadis pour le baron Dufour votèrent pour M. Lachière et l'envoyèrent à la Chambre. C'est donc en grande partie par des réactionnaires que M. Lachière a été élu.

Aujourd'hui ce même M. Lachière vient faire un crime à M. Many de n'avoir obtenu que huit mille voix, et encore toutes réactionnaires.

Mais puisque plus farouche et plus « pur » qu'en 1889, M. Albert Lachière ne comprend pas qu'un républicain accepte des voix réactionnaires, pourquoi par ses affiches, par

cela voulait dire : « Gertrude, Mme Delcroix te demande », phrase dans laquelle M. Aubry-Morange avait gardé deux mots, grâce à son système. Elle obéit. Mme Delcroix était dans son salon, occupée à mettre en petit tas « le linge destiné aux pauvres du canton. A ses côtés, étendue sur une chaise longue, Mme Aubry-Morange faisait ses doléances sur les inconvénients qui résultent dans la vie d'une beauté trop éclatante.

— Allons, vous voilà donc ! mauvaise troupe ! s'écria la femme du colonel en voyant entrer Gertrude et Pierre. D'où venez-vous, comme ça ?

— De nous promener, ma tante...
— De vous promener ! de vous promener ? Et ce n'est pas pour rentrer si tard ! T'imagines-tu donc que j'aurais laissé Emmeline courir deux heures entières par monts et par vaux ?

Gertrude et Pierre se regardèrent en souriant. Mme Delcroix les vit et se fâcha tout rouge.

— Dis donc, mon bonhomme, je te défends de te moquer d'Emmeline ! Elle aurait été charmante, je te prie de le croire. Quant à toi, petite railleuse, tu ne mériterais pas que je t'apprenne ce que... ce que j'ai à t'apprendre.

— Je ne me moque pas d'Emmeline, ma tante, dit Pierre avec un noble sérieux.

— Il ne manquerait plus que ça.

— Emmeline aurait eu « son cachet » formulé doucement Mme Aubry-Morange. (En poussant un gros soupir.) Croyez-moi, il vaut mieux qu'elle ne soit pas née ?

— Qu'avez-vous donc à dire à Gertrude, ma tante,

par ses journaux, par ses paroles, cherche-t-il à attirer à lui ces mêmes électeurs réactionnaires qui ont déjà voté pour M. Many.

Trop poli pour dire que M. Lachière manque de bonne foi, nous dirons qu'il manque de logique. Or, le bon sens et la logique sont les qualités maîtresses d'un député. Un homme qui doit traiter les questions les plus graves, défendre les intérêts d'un grand pays et diriger le vaisseau de l'Etat parmi les écueils de la politique, doit avoir du raisonnement et de la suite dans ses idées. Le 20 août les électeurs du canton de Gourdon ont montré qu'ils l'avaient bien compris lorsqu'ils ont donné à M. Lachière 266 voix contre 1276 à M. Many.

« Ce qu'ils ont déjà fait ils le feront encore. »

Eh ! mon Dieu pourquoi nommeraient-ils M. Lachière ? Qu'a-t-il dit ? Qu'a-t-il fait ?

Il a renversé le baron Dufour ! La belle affaire ! En 1889, M. Albert Lachière était un illustre inconnu malgré son escapade d'étudiant. Ce n'est pas lui qui a renversé le baron Dufour, ce sont les circonstances et les fermes républicains qu'il néglige aujourd'hui.

Inconnu en 1889, lorsqu'on le fit député, grâce au désistement de M. Many ; inconnu à la Chambre où il ne parla jamais, et où pendant quatre ans, il passa inaperçu parmi ses collègues, il est encore inconnu de la plupart des électeurs qui ne le voient qu'à l'approche des élections.

M. MANY, au contraire, jeune et ardent, a su par son talent et ses grandes qualités s'acquérir en trois mois plus de popularité que M. Lachière en cinq ans — ce qui n'est pas peu dire !

M. MANY sera donc élu demain ; c'est la logique qui le veut ainsi.

Paul LOUVAIN.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 26

La Fille du Marquis

Par MARC BAYEUX

LIVRE PREMIER

XII

L'INTÉRESSANT JEUNE HOMME

A mesure qu'ils approchaient du Grand-Pré, Gertrude sentait son émotion croître. Enfin, ils entrèrent où jadis elle menait paître les vaches de Mascaret. Elle se souvint de tout : de la première fois qu'elle y était venue, et où elle avait cueilli des fleurs sauvages pour la tombe inconnue qui était, dans son esprit, l'image absente de la tombe maternelle.

— Vous rappelez-vous le Lison, Gertrude, lui dit-il, ce fameux jour où vous alliez vous noyer. Et elle reprenait.

— Vous rappelez-vous quand cet homme m'avait renversée à terre, là, près de cet arbre... et que vous êtes courageusement jeté entre nous ? Oh ! mon ami, ces temps-là doivent vous paraître bien loin à vous, si vous saviez comme ils me paraissent rapprochés à moi ! C'est que j'ai tellement vécu avec votre souvenir que sept années ont passé sans altérer en rien mon affection et ma

— Eh bien ! je lui ai trouvé une place.
— Que vous êtes bonne, Madame !
— J'ai écrit à mon homme d'affaires le jour de ton arrivée. Il m'a répondu ce matin. Voici ce qu'on t'offre : une position de sous-maitresse dans un pensionnat de demoiselles, à Paris. De plus, tu auras trois heures libres dans la journée, pour donner des leçons aux élèves externes qui en demanderont. Tu pourrais te faire trois mille francs.

Gertrude jeta un cri de joie, comme elle avait fait à Bordeaux en recevant la proposition de M. Duménil. Il est vrai qu'elle n'avait guère eu à s'en louer par la suite ! Mais la situation n'était pas la même. L'homme d'affaires de Mme Delcroix n'avait pu faire qu'un bon choix.

La lettre de ce dernier donnait quelques renseignements sur cette position nouvelle. Ce pensionnat, fréquenté par le « meilleur monde », style de prospectus, était tenu par la propriétaire actuelle, Mme d'Avrigny, une « très respectueuse femme, veuve d'un banquier malheureux ». Les seules conditions qu'elle mit était que la nouvelle sous-maitresse eût des diplômes en règle et d'excellents certificats, car la maison, « fréquentée par des élèves du meilleur monde » (toujours !) était d'un rigorisme, oh ! mais d'un rigorisme très grand ! De plus, elle devrait conclure un engagement d'un an, sous peine de dédit.

Gertrude étant en mesure de satisfaire à ces deux demandes, rien ne s'opposait donc à ce qu'elle fût acceptée dans le pensionnat, si du moins elle acceptait elle-même.

(A suivre).

INFORMATIONS

LA RÉÉLECTION

DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

C'est la Chambre élue le 20 août, et dont la constitution sera complétée par les scrutins de ballottage du 3 septembre, qui sera appelée à élire le président de la République en novembre 1894.

Le congrès chargé de procéder à cette élection, et qui comprend, on le sait, la Chambre des députés et le Sénat, différera donc notablement de celui qui avait choisi M. Carnot le 3 décembre 1887, pour la première magistrature de l'Etat.

En effet, outre que la branche la plus considérable de ce congrès, la Chambre qui comprend les deux tiers des membres de l'Assemblée, aura été renouvelée intégralement, l'autre branche, le Sénat, devra subir, en janvier 1894, un renouvellement partiel, qui portera sur 91 de ses membres, sans compter les vacances qui pourraient se produire d'ici là et auxquelles il y aurait lieu de pourvoir à l'époque même du renouvellement partiel, dont nous sommes séparés par un délai de moins de six mois.

Rappelons à ce propos que l'élection du nouveau président de la République doit avoir lieu un mois avant l'expiration des pouvoirs du président sortant.

M. Carnot ayant été élu le 3 décembre 1887 c'est donc au plus tard le 3 novembre 1894 que le congrès devra, ou lui donner une nouvelle investiture, ou lui désigner un successeur.

La France aux Français

Le ministre de l'intérieur a pris hier une décision vraiment louable. Nous voulons parler de la mesure tendant à ouvrir une instruction à fin d'expulsion contre les étrangers résidant en France et condamnés correctionnellement. Il y avait là un danger permanent qui aurait pu avoir les plus graves conséquences en cas de mobilisation. Et ce n'est pas d'hier que ce danger est signalé. Il y a des années et des années que nous nous indignons de voir la France servir de dépotoir à l'étranger.

L'Italie, la Belgique, l'Angleterre, l'Allemagne nous déversent tout le rebuts de leur population et ces misérables dont leurs compatriotes ne veulent plus nous récompensent de notre hospitalité en arrachant leur pain à nos ouvriers et en cherchant à surprendre les secrets de notre défense nationale pour les vendre à nos ennemis. Nous jouons le métier de dupes.

Notre gouvernement l'a enfin compris ; les derniers incidents italiens lui ont ouvert les yeux et la bergère a répondu au berger : Ce ramassis de bandits italiens qui envahissent nos chantiers ont presque tous une ou plusieurs condamnations à leur actif. Il sera donc facile, grâce au nouvel arrêté du ministre de l'intérieur, de s'en saisir délicatement et de les reconduire jusques à la frontière avec toute la considération qui leur est due.

Quand nous aurons ainsi rendu à leur chère patrie toutes les brebis galeuses nous pourrions être tranquilles ; il n'y aura plus que des Français en France.

Un misérable

M. Edouard Drumont a envoyé ses témoins à M. Camille Dreyfus, à la suite de la publication, dans la Nation d'hier, d'une note ainsi conçue :

« M. Drumont terminait hier son article par ces mots :

« Dans ces familles-là, (les grandes familles juives), toutes les femmes sont des catins... »

« Quand on écrit sur d'honnêtes femmes de pareilles ordures, on a beau être le fils d'un aliéné, aliéné soi-même, quelque irrépressible que l'on soit, on n'en est pas moins un misérable. »

Voici le procès-verbal du duel Drumont-Dreyfus :

« La rencontre a eu lieu aux environs de Paris aujourd'hui, à quatre heures de l'après-midi.

« Au premier engagement, sur une charge vigoureuse de M. Drumont, M. Camille Dreyfus a été atteint de deux coups d'épée, le deuxième sur une remise de M. Drumont fendu.

« Les blessures que porte M. Dreyfus sont : la première, une blessure dans la région pectorale au-dessous du sein droit et un peu en dehors ; la deuxième, une blessure située en dehors et au-dessus la première sur la ligne de l'aisselle et produite par la pointe de l'épée ayant traversé en section la peau de la région antéro-interne du bras.

« Après avoir consulté les médecins, les témoins ont déclaré le combat terminé, malgré les instances de M. Dreyfus de le continuer. »

A la suite de ce procès-verbal, la Nation publie un entrefilet de M. Camille Dreyfus en réponse à l'article paru ce matin dans la Libre Parole sous la signature de M. Drumont, en voici le passage principal :

« Eh bien ! soit ! Le journal la Nation a été débiteur envers le baron de Reinach, qui l'a poursuivi à boulets rouges. J'ai gardé, au sujet

de cette affaire, toute une bibliothèque de papier timbré. Oui, cela a été dit par M^e Bouley au procès du Panama, j'ai eu avec le baron une correspondance tout à fait étrangère au Panama.

« Oui, un collaborateur de M. Drumont m'a loyalement averti qu'on allait publier ce dossier, et, loyalement, il s'est interposé à cette heure où il suffisait d'être nommé pour être perdu. »

Duel Drumont-Dreyfus

Paris, 1^{er} septembre.

On assure que M. Dreyfus aurait envoyé des témoins à M. Drumont pour lui demander réparation d'un article paru, ce matin, dans la Libre Parole. Hier soir, M. Dreyfus s'est plaint, dans la Nation, que l'attaque de M. Drumont se soit produite sous les armes en quelque sorte, et il annonce qu'à la suite de cet article il pouvait reprendre sa qualité d'offensé, mais qu'il ne le fera que le lendemain.

Le bruit court, en effet, qu'une nouvelle rencontre au pistolet aurait lieu aujourd'hui.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

AUX ÉLECTEURS

DE L'ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Electeurs,

Au moment où vous allez déposer votre bulletin dans l'urne électorale, il est bon que vous vous souveniez combien le verdict que vous rendrez le 3 septembre est chose grave pour vous et pour la République ;

Vous avez à choisir entré M. Lachière, votre ancien député qui pendant les quatre années qu'il a passées au Corps législatif n'a rien fait, n'a rien dit pour la sauvegarde de vos intérêts et des principes démocratiques ; qui n'a en aucune façon justifié la confiance que vous avez cru pouvoir placer en lui, — et M. Many, candidat républicain progressiste, qui se présente devant vous non pas avec de vaines paroles ou de fallacieuses promesses, mais avec tout un passé d'activité et de républicanisme ;

Vous vous souviendrez que dès ses premières années de barreau, M. Many a pris hautement la défense des institutions républicaines à une époque où la franchise de la parole était réellement un acte de courage civique ;

Vous vous souviendrez que ministre public dans maintes causes politiques, M. Many a fait triompher, par son talent d'orateur grand de toute sa foi d'ardent démocrate, les idées et les revendications républicaines ;

Vous vous souviendrez qu'un ministre de la République, il y a quelques jours à peine, lui a témoigné la confiance la plus absolue en l'appelant à la direction de son Cabinet ;

Vous vous souviendrez, qu'secrétaire du Conseil supérieur du travail, M. Many s'est fait l'infatigable défenseur des classes ouvrières et de la population agricole ;

Vous vous souviendrez enfin et surtout qu'en se désistant en 1889 en faveur de M. Lachière, M. Many a fait l'acte le plus éclatant d'abnégation politique en même temps que de républicanisme intelligent et ferme.

Vous ne vous laisserez pas prendre aux injures, aux calomnies, que des adversaires sans pudeur déversent aux derniers moments de la lutte, sur un candidat dont la courtoisie envers eux n'a d'égale que son incontestable supériorité.

Electeurs,

Vous déjouerez toutes les manœuvres perfides d'une coalition sans nom, formée contre M. Many par des hommes qui n'ont en vue que leur intérêt personnel.

Vous voudrez vous donner un député qui ne s'endorme pas à la Chambre, dans une coupable apathie, et qui ait le vouloir et le pouvoir de soutenir, de défendre et de faire aboutir vos justes revendications et vos desirs longtemps méconnus, et surtout de se dévouer tout entier aux intérêts de l'arrondissement de Gourdon.

Vous voterez en masse pour l'orateur applaudi, pour le républicain sincère, qui seul est capable de vous donner satisfaction et de

sauvegarder vos droits en même temps que ceux de la Patrie et de la République.

Vous ferez sortir triomphant de l'urne, avec une écrasante majorité, le nom de M. Jules MANY, et vous pourrez accueillir la proclamation de sa brillante victoire aux cris de :

Vive la France !

Vive la République progressiste !

X ..

M. MANY SERA ÉLU

Nous lisons dans la Petite Gironde :

Le résultat final sera certainement ce que nous avons proclamé maintes fois : c'est M. Many qui sera élu à la seconde consultation du corps électoral.

L'examen des premiers chiffres le démontre d'une manière évidente. M. Many arrive avec deux mille voix de majorité sur M. Lachière et deux mille quatre cents voix de plus que M. Cocula, en sorte qu'il suffit à l'ancien chef de cabinet du ministre du commerce de prendre un peu moins d'un tiers des voix de M. Cocula pour triompher de ses adversaires et de ses ennemis.

Disons que ces derniers ont été d'une rare impudence et d'une odieuse mauvaise foi. Leur campagne de diffamations n'a rien à envier à celles qui fleurissaient au Seize Mai et au Vingt-Quatre Mai. On a été jusqu'à prétendre que M. Many rêvait le rétablissement des droits féodaux, qu'il était un monarchiste déguisé, un boulangiste, etc. En un mot, il était tout, sauf républicain, alors que ses actes, ses discours, ses écrits, ses libéralités prouvent hautement qu'il n'a été et ne peut être que républicain.

Dans un appel qu'il adresse aux électeurs M. Many proteste avec une légitime énergie contre ce système déplorable qui consiste à remettre en vigueur sous un régime de liberté les procédés de jadis. Il adjure les électeurs de défendre leur indépendance et de voter selon leur conscience, sans subir les influences qui les oppriment. Certes, ce langage sera écouté dans une contrée où la dignité humaine n'est pas un vain mot. La ville de Gourdon surtout tiendra à s'affranchir de la tutelle que repousse vaillamment son intelligente municipalité.

L'élection de M. Lachière serait le retour au piétinement sur place, à la négation du progrès, au laissez faire indolent, à la permanence des zizanies entre la mairie et la sous-préfecture. Le succès de M. Many, au contraire, ce sera la détente générale des esprits, le soulagement des consciences sur qui pèse la tyrannie brutale de la politique des coteries, le néant remplacé par la vie. On avait une ombre de député, on aura un représentant d'une intelligence et d'une activité peu communes, qui s'occupera sérieusement de ses électeurs et de sa circonscription et capable d'affronter brillamment la tribune.

En pareille occurrence, il nous paraît que le choix des Gourdonnais est déjà chose faite.

PRÉCIEUX TÉMOIGNAGES

Pour ceux à qui ce témoignage pourrait être utile, nous allons rappeler les appréciations portées sur M. Many au congrès de Gourdon, en 1889, par M. de Verninac :

Adresser à M. MANY des éloges serait inutile, car il est au dessus de ces éloges ; mais je tiens à lui dire, au nom de tous, qu'on se souviendra de son sacrifice d'aujourd'hui. C'est l'honneur du parti républicain de ne pas se montrer ingrat. Tous ceux qui sont là sauront se souvenir que M. MANY est l'espoir de la démocratie dans l'arrondissement de Gourdon. Entre lui et nous il vient de se former un lien qui ne se rompra pas. (Applaudissements unanimes).

Voici également dans quels termes s'exprimait M. de Verninac sur le compte de M. Many, à la réunion contradictoire qui a eu lieu, à Souillac, le 10 août :

Je ne conteste pas le talent incontestable de

M. MANY et j'affirme que je n'ai jamais mis en doute son républicanisme.

M. MANY, notre ancien procureur, tient haut et ferme le drapeau de la République. Les succès qu'il a obtenus dans les nombreuses réunions organisées par le parti républicain sont le gage assuré d'une éclatante victoire. Le Réveil s'en félicitera avec ses correspondants.

(Réveil du Lot.)

A Souillac, comme nous en étions certains, M. MANY, avocat, ancien procureur de la République à Cahors, a eu une très forte majorité républicaine contre M. Bruel. Nous sommes également heureux d'enregistrer ce succès qui introduit dans notre Conseil général avec un orateur de talent, un ferme républicain.

(Alliance républicaine)

L'administration a gardé une neutralité absolue.

(La Dépêche.)

Nous insérons avec plaisir la lettre suivante :

Soldelpech, le 24 août 1892.

Mon cher Monsieur,

Permettez-moi de vous recommander la candidature de M. Many. Vous savez que M. Many est le candidat dont les opinions sont les plus conformes aux miennes. Je vote donc pour lui et vous serai reconnaissant de ce que vous voudrez bien faire en sa faveur.

Bien à vous,

Signé : CALMON-MAISON.

RÉSULTAT PAR COMMUNES

des Elections du 20 août

(Suite)

Arrondissement de Figeac

Canton de Bretenoux

Communes	Vival	Delpou	Lacambre	Lentillac
Bilmont	65	3	1	42
Biars	53	12	10	42
Bretenoux	111	17	44	82
Cahus	146	9	2	75
Comiac	120	30	11	37
Cornac	164	105	11	46
Gagnac	266	34	7	96
Gintrae	65	5	2	8
Girac	37	3	38	20
Glanes	40	9	2	35
Lamativie	61	4	»	6
Prudhomat	94	10	7	112
Puybrun	102	51	61	36
St-Michel-Loubéjou	71	34	4	14
Tauriac	104	10	16	21
Teyssieu	89	14	1	79

Canton de Cajare

Cadrieu	26	15	2	9
Cajare	135	168	35	94
Carayrac	25	36	1	3
Frontenac	37	27	»	2
Gréalou	81	48	»	7
Larnagol	107	34	1	62
Laroque-Toirac	67	26	1	11
Marcillac	116	82	12	23
Montbrun	64	17	»	4
Puyjourdes	13	25	»	31
St-Chels	85	24	1	9
St-Jean-de-Laur	52	44	»	80
St-Pierre-Toirac	40	50	2	10
St-Sulpice	56	32	2	6

Canton de Figeac (Est)

Figeac	1053	342	99	92
Bagnac	353	180	5	12
Cuzac	93	25	1	21
Felzins	115	70	»	21
Lentillac	23	4	1	97
Linac	72	98	»	6
Lunan	93	26	1	21
Montredon	61	86	»	14
Prendeigne	74	112	3	23
St-Félix	127	99	4	40
St-Perdoux	95	30	2	7
Viazac	147	30	1	5

Canton de Figeac (Ouest)

Bédier	227	74	1	9
Camboulit	48	67	»	15
Camburat	73	20	51	1
Capdenac	198	91	4	31
Faycelles	208	114	1	8
Fons	117	106	8	13
Fourmagnac	33	37	5	8
Lissac et Mouret	183	95	4	14
Planiols	43	24	5	10

Canton de Lacapelle

Albiac	26	»	»	17
Anglars	68	56	»	8
Aynac	136	123	»	57
Bourg (le)	58	70	6	11
Bouysson (le)	50	48	2	2
Cardailiac	213	27	56	8

Espeyroux.....	46	33	»	16
Issendouls.....	106	92	»	22
Labathude.....	77	71	»	6
Lacapelle-M.....	83	175	19	35
Leyme.....	82	47	4	56
Molières.....	75	83	»	36
Rudelle.....	41	57	»	7
Rueyres.....	35	10	»	99
St-Bressou.....	61	22	4	4
Ste-Colombe.....	41	81	1	22
St-Maurice.....	89	35	»	21
Thémines.....	63	65	1	38
Théminettes.....	44	28	»	13

Latronquière				
Calviac.....	95	19	2	8
Gorses.....	130	98	»	8
Latronquière.....	85	45	2	1
Labastide du H.-M.....	46	4	»	4
Laurettes.....	116	95	6	16
Montet et Bouxal.....	72	43	»	4
Sabadel.....	13	95	1	7
St-Cirgues.....	201	92	1	34
St-Hilaire.....	98	35	5	6
St-Médard-N.....	13	22	1	16
Sénaillac.....	84	39	»	4
Soucyrac.....	166	160	2	81
Terrou.....	118	43	3	78

Livernon				
Assier.....	60	75	2	57
Boussac.....	23	59	2	8
Brangues.....	36	102	»	1
Cambes.....	41	46	»	4
Corn.....	64	85	1	7
Durbans.....	12	91	»	9
Esp.-St-Eulalie.....	31	53	»	5
Espédaillac.....	32	166	1	10
Flaujac.....	12	56	»	7
Grèzes.....	10	91	»	2
Issepts.....	39	92	»	6
Livernon.....	23	173	1	4
Quissac.....	43	39	»	25
Reilhac.....	28	55	»	6
Reyreignes.....	18	91	»	51
St-Simon.....	50	67	»	15
Sonac.....	14	33	2	9

Saint-Céré				
Autoire.....	86	26	2	35
Bannes.....	95	8	1	27
Bio.....	84	79	3	10
Freyssinhes.....	67	9	3	70
Lacandorocet.....	54	50	2	5
Lentillac p. St-Céré.....	125	15	2	28
Loubressac.....	162	58	»	63
Mayrinhae-Lentour.....	90	73	8	60
Saignes.....	23	20	»	9
St-Céré.....	366	176	133	150
St-Jean-Lespin.....	80	18	3	14
St-Laurent-les-T.....	38	9	3	75
St-Médard-de-P.....	125	28	1	22
St-Vincent.....	55	32	»	36
St-Paul-de-Vern.....	45	6	3	66

Appel des réservistes

Le général Loizillon vient d'informer les commandants de corps d'armée que, désormais, l'appel du printemps des réservistes se fera exclusivement par ordre d'appel individuel. Il n'y aura donc plus d'affiches de convocation au printemps.

Cette mesure ne sera applicable qu'aux corps d'armée de l'intérieur.

Dans le 19^e corps d'armée et en Tunisie, l'appel continuera à se faire par voie d'affiches, en raison de la très grande étendue du territoire, qui rend difficile la distribution par la gendarmerie des ordres individuels.

Les appels d'automne continueront à être faits par voie d'affiches tant en France qu'en Algérie.

Renvoi de la classe

Pour compléter les dispositions de la circulaire ministérielle du 18 août, relative au renvoi dans leurs foyers des hommes de la classe de 1889 (infanterie de marine), les militaires des bataillons de Lorient et des bataillons de Paris, bien que ne prenant pas part aux manœuvres, ne seront congédiés, pour raison impérieuse de service qu'à l'issue des manœuvres des corps dont ces militaires font respectivement partie.

Soutiens de famille

Le ministre de la guerre vient de décider que les conseils de révision de la classe de 1892 se réuniront du 6 au 9 septembre prochain, pour statuer sur toutes les demandes de dispense à titre de soutien de famille.

Des dispenses supplémentaires pourront être accordées en sus du chiffre légal de 5%; mais elles n'auront leur effet que si des vacances viennent à se produire parmi les premiers dispensés, en suite de décès ou de réforme, jusqu'au moment de la mise en route des conscrits.

Université

M. Petit, chargé de cours de physique au lycée Gambetta, est chargé de cours de physique au lycée de Mâcon.

Postes et télégraphes

La date de l'inauguration du service télégraphique à S.-Cirq-Lapopie, a été fixée au 10 sept. m-br courant.

Veloce-Sport Cadurcien

MM. les membres du V.-S. C. sont instamment priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu aujourd'hui samedi 2 septembre à 8 heures 1/2 du soir au siège de la société. (Café Tivoli).

Ordre du jour :

- 1° Lecture du procès-verbal.
- 2° Dépouillement de la correspondance.
- 3° Rapport trimestriel du trésorier.
- 4° Paiement des cotisations.
- 5° Acceptation du nouveau membre.
- 6° Propositions diverses.

Syndicat des cultivateurs et planteurs de tabac du Lot

La Commission administrative du syndicat des cultivateurs et planteurs de tabac du Lot, a l'honneur de rappeler aux adhérents la réunion trimestrielle qui doit avoir lieu le dimanche 3 septembre prochain à 4 heures du soir, dans une des salles de la mairie.

Ordre du jour :

- 1° Exposé des travaux et démarches faites par la commission.
 - 2° Questions diverses.
- Les listes d'adhésion seront ouvertes à tout nouvel adhérent.

La Commission.

GRAMAT

COURSES DU 27 AOUT

La renommée des courses de Gramat va toujours en grandissant. On n'a, pour s'en assurer, qu'à jeter un coup d'œil sur le nombre des chevaux engagés et sur celui des spectateurs.

Dimanche, 24 chevaux du pays ont couru, et 13 venus de divers points de la France avaient pris des engagements.

Quelques bookmakers circulaient avec leurs livres de paris.

Il y avait plus de dix mille spectateurs massés autour de la piste.

Des drapeaux français et russes flottaient partout. Le coup d'œil était d'autant plus agréable que tout cet ensemble s'estompait sur un vaste champ de course qui n'a pas moins de 3 kilomètres de longueur sur 2 kilomètres de largeur.

Une seule chose manque pour rendre le champ de courses de Gramat véritablement magnifique. C'est une plus large route. Nous faisons des vœux pour qu'on la rende, sans danger, accessible à deux voitures de front, depuis le tumulus jusqu'à Gramat.

Voici les résultats du sport :

Prix des éleveurs

Epreuve obligatoire des pouliches de trois ans primées au concours du 27 avril dernier

- 1^{er} prix : Victoria à Despeyroux ;
- 2^e — Bethsabée à Vésinet ;
- 3^e — Selika à Pechmalbec ;
- 4^e — Aragonne à Maury ;
- 5^e — Florine à Lasvaux ;
- 6^e — Finette à Bergougnoux ;
- 7^e — Petiotte à Calmon ;
- 8^e — Aragonaise à Lafeuille ;
- 9^e — Muquine à Bourret ;
- 10^e — Désirée à Lafon.

Prix de l'Alzou (course de haies)

- 1^{er} prix : Enée à M. Léglise ;
- 2^e — Papyrus à M. Pariche.

Prix de la prairie (au trot monté)

- 1^{er} prix : Cora à M. Lesourd ;
- 2^e — Lisette à MM. Magnenc et Aulet ;
- 3^e — Habile à M. Dupin.

Prix des Causses du Lot

Walkover : Eucalyptus ex-Extancia à M. De-lomme.

Prix de la Société de Steeple-Chasses de France

Walkover : Bandit à M. Cantier.
Le soir, de beaux feux d'artifice et une brillante illumination, ont joyeusement clos la fête. En terminant notre succinct compte-rendu, nous nous faisons un devoir de remercier la commission qui avait gracieusement mis à la disposition de la presse des cartes de faveur.

Les vins sulfatés

Le danger résultant de la consommation des vins produits par des vignes sulfatées est illusoire. Les expériences les plus précises et les plus concordantes le démontrent.

Pour n'en donner qu'un exemple nous tenons à citer l'essai qui fut fait à l'Ecole d'Agriculture de Montpellier aux vendanges de 1888 : Un lot de Jacquez attaqué par le mildiou fut traité aux saisons habituelles avec une bouillie bordelaise à forte dose (8 kil. sulfate de cuivre et 15 kil. chaux). Un mois avant la récolte, on badigeonna fortement les grappes tous les huit jours, à tel point, dit l'opérateur, « qu'après le traitement, les raisins semblaient avoir été plongés dans le mélange cubrique. » Le dernier badigeonnage

eut lieu cinq jours avant la vendange et dans cet intervalle les grappes ne furent lavées par aucune pluie. Le vin produit par de tels raisins fut soumis à l'analyse après un repos préalable et accusa une proportion infinitésimale de cuivre, soit 0 gr. 0001 par litre.

Avant à cette époque, des vins provenant de toutes les régions viticoles de la France ont été analysés par les chimistes et les hygiénistes les plus compétents. Ceux-ci n'ont jamais trouvé que des traces inappréciables de cuivre ou des proportions insignifiantes (cinq dixièmes de milligramme par litre au maximum). Depuis lors l'expérience a été faite des milliers de fois et toujours le résultat a été le même.

Il ne peut d'ailleurs pas en être autrement. En effet, les raisins ne sont jamais sulfatés en pratique, dans le courant du mois qui précède leur maturation. Dans cet intervalle ils sont souvent lavés par les pluies, de sorte qu'ils n'introduisent dans la cuve qu'une très minime proportion de cuivre, quatre ou cinq grammes tout au plus par kil. de raisin, ainsi qu'il résulte d'analyses nombreuses.

Ces quatre ou cinq grammes de cuivre ne passent pas dans le vin. Ils sont précipités pendant la fermentation sous forme de sulfures ou de tomates de cuivre, composés insolubles que l'on rencontre dans les mares et dans les lies à l'état de poudre impalpable.

Si une minime partie de ces composés insolubles est entraînée mécaniquement par les vins de coul ou mieux encore par les vins de pressoir et peut être retrouvée en suspension dans les vins encore troubles, il est certain qu'un repos de quelques jours suffit pour la faire déposer dans les lies.

Ainsi donc, les consommateurs des vins provenant de vignes sulfatées n'absorbent, pour ainsi dire, pas de cuivre. Il a été démontré que les aliments solides, pain, viande, légumes, peuvent, dans certains cas, en introduire normalement dans l'organisme des proportions bien plus considérables (jusqu'à un milligramme par jour, pour un adulte) Il faudrait donc, au minimum, 10 litres de vin pour obtenir cette quantité.

Pour fixer les idées du lecteur, nous tenons à dire, à cette place, qu'un homme peut absorber, sans en être incommodé, des proportions de cuivre bien plus élevées (de 2 à 5 milligrammes par jour).

Nous croyons avoir suffisamment démontré que le sulfatage ne peut en rien diminuer la qualité d'un vin, et qu'il peut, au contraire, souvent, pour ne pas dire toujours, l'améliorer dans une large mesure.

Eugène MARRE.

Professeur départemental d'agriculture de l'Aveyron.

ETUDE

de M^e LACOSSE, avoué à Cahors, rue Fénélon, n^o 7.

VENTE
SUR
Saisie immobilière

A l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, séant au palais de justice de ladite ville, le mercredi vingt-sept septembre mil huit cent quatre-vingt-treize, (chambre des vacations), à midi.

Suivant procès-verbal de M^e Serres, huissier à Cahors, en date des quinze, dix-sept et dix-neuf octobre mil huit cent quatre-vingt-huit, visé, enregistré et transcrit, et suivant autre procès-verbal du même huissier, en date des douze, treize et quinze juillet mil huit cent quatre-vingt-douze, visé, enregistré et transcrit.

Il a été saisi :

A la requête de Jean CURNUT, propriétaire, domicilié à Labastide-de-Penne (Tarn-et-Garonne), lequel a été subrogé aux poursuites du sieur Garrigou, propriétaire, sans profession, domicilié à Cahors, par jugement du tribunal civil de Cahors, sous sa date, enregistré, ayant M^e Lacosse, pour avoué constitué.

Au préjudice et sur la tête de : 1^o COSTES Etienne-Marcelin, propriétaire, cultivateur. — 2^o COSTES Guillaume, père, propriétaire, cultivateur, tous deux domiciliés au bout de la côte d'Espère, commune de Crayssac. — 3^o COSTES Joseph, commis des postes et télégraphes, domicilié à Paris, employé au bureau de poste, numéro 76, rue de Crimée, numéro 174. — 4^o COSTES Joachim, boucher,

domicilié à Paris, rue de Joinville, numéro 13.

Les immeubles ci-après :

1^o Friche, située au lieu dit « Combe de Plantoux », portée au numéro 69, section A du plan cadastral de la commune d'Espère ;

2^o Bois, vigne, situés au lieu dit « Combe de Roussel », numéro 105, mêmes section et plan ;

3^o Pâturage, située au lieu dit « Les Igues », numéro 1017, mêmes section et plan ;

4^o Autre pâture, numéro 1014, mêmes lieu, section et plan ;

5^o Bois, situé au lieu dit « Les Bouyguettes » numéro 1066, section A du plan cadastral de la commune de Crayssac ;

6^o Bois, numéro 1071, mêmes lieu, section et plan ;

7^o Bois, numéro 1064, mêmes lieu, section et plan ;

8^o Bois, numéro 1065, mêmes lieu, section et plan, la maison et la grange sont construites sur ce numéro du plan ;

9^o Terre, située au lieu dit « Clos de Thomas », numéro 1041, mêmes section et plan ;

10^o Pâturage, située au lieu dit « La Grèze », numéro 1042, mêmes section et plan ;

11^o Terre, située au « Lac de Costes », numéro 1072, mêmes section et plan ;

12^o Vigne, située au lieu dit « La Brumousse », numéro 861, section B du même plan ;

13^o Bois, situé au lieu dit « Boule d'Espère » numéro 538, mêmes section et plan ;

14^o Pâturage, située au lieu dit « Lac de Costes », numéro 1073 P, section A du même plan ;

15^o Terre, numéro 1070, mêmes lieu, section et plan ;

16^o Terre, située au lieu dit « le Clos » numéros 1061, mêmes section et plan ; (un hectare, quinze ares trente centiares seulement, attachant à la partie vendue à Blanc) ;

17^o Bois, situé au lieu dit « Fontaylade », numéro 1068, mêmes section et plan ;

18^o Bois, situé à « Combel Bas » numéro 526 section B du même plan ;

19^o Terre, numéro 527, mêmes lieu, section et plan ;

20^o Friche, numéro 528, mêmes lieu, section et plan ;

21^o Friche, numéro 529, mêmes lieu, section et plan ;

22^o Terre, numéro 530, mêmes lieu, section et plan ;

23^o Bois numéro 531 situé mêmes lieu, section et plan.

24^o Maison numéro 1065, au lieu dit « les Bouyguettes », section A du même plan.

25^o Grange et patus numéros 1065 et 1066, mêmes lieu, section et plan.

26^o Bois numéro 1063 situé « aux Bouyguettes », section A, même plan.

27^o Sol de maison, numéro 1063, mêmes lieu, section et plan.

28^o Sol de grange, numéro 1063, mêmes lieu section et plan.

Mises à Prix

Les immeubles ci-dessus désignés seront mis en vente en deux lots et sur les mises à prix suivantes, savoir :

Premier Lot

Comprenant : les premier, deuxième et troisième lots du rapport de l'expert sur la mise à prix de dix fr. ci.... **10**

Deuxième Lot

Comprenant : le quatrième lot du rapport de l'expert et les numéros ci-dessus désignés, 1017, 1014, 1070, 1061, 1068, 526, 527, 528, 529, 530 et 531 sur la mise à prix de dix francs, ci..... **10**

En sus des charges.

Pour plus amples renseignements prendre communication au greffe du tribunal civil de Cahors, où ils se trouvent déposés, du rapport de l'expert et des deux cahiers des charges (saisie Garrigou et saisie Cournut).

Nota. — Après la mise aux enchères des deux lots ci-dessus décrits, ces deux lots seront réunis en un seul et remis en vente sur la mise à prix fournie par le total des deux enchères réunies.

Observation. — Il est déclaré, en outre, que pour conserver les hypothèques légales sur les immeubles à vendre, il est nécessaire de les faire inscrire avant la transcription du jugement d'adjudication.

Cahors le deux août mil huit cent quatre-vingt-treize.

Signé : LACOSSE.

Enregistré à Cahors le août mil huit cent quatre-vingt-treize, F^o C^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : AGARD.

N'hésitez pas à prendre de temps en temps quelques Pilules Suisses, quand la Coutte ou les Rhumatismes vous tourmentent et que la constipation les accompagne.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Bains de mer de l'Océan

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS Valables pendant 33 jours

Pendant la saison des Bains de mer, du 1er Mai au 31 Octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoffier, Le Baule, Le Pouliguen, Baz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Roiz), Plouarnet-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Ile-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (B. G. Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Locudy), Douarnenez, Châteaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

1° Les Billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 0/0 en 1re classe, de 35 0/0 en 2e classe et de 30 0/0 en 3e classe.

La durée de validité de ces billets (33 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Exceptionnellement : Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire inclus, au Croisic et à Guérande inclus, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

Le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au-delà de Vannes vers Auray, aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporéon et Quimper.

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'Aller et à repartir de ce point au Retour.

En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent, pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois à l'Aller ou au Retour, pendant 48 heures, soit à Nantes soit en déca.

2° Les Billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres desdites stations balnéaires, comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des Tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres.

Les billets doivent être demandés au Chef de Gare trois jours avant celui du départ.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur DIDES, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de PELADE et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. DIDES traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents

INNOCUITÉ PARFAITE

BARRIQUES

Le sieur CAMBORNAC, restant à Mortayrol, par Cabrerets (Lot), a l'honneur d'informer les propriétaires qu'il est fabricant de BARRIQUES de 220 litres, soit en chêne, soit en châtaignier, garanties irréprochables. Pour le prix, on n'a qu'à s'adresser à lui. Il ne sera pas exigeant.

ON DEMANDE DES AGENTS D'ASSURANCES pour la Grêle et l'Incendie. S'adresser rue Nationale, 77, Cahors.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Breveté S. G. D. G. Enclume de Famille Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Velocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Écharpes pour maires et adjoints EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

A Vendre

EN BLOC OU EN PARCELLES

Une vaste Maison, située au centre de la ville, avec cour et jardin. — Grandes facilités de paiement. S'adresser au bureau du Journal.

A VENDRE

(Pour cause de départ éventuel)

UNE MAISON

composée de deux corps de bâtiments SISE

Faubourg et rue St-Georges, N° 24

Contenant dix-sept pièces récemment mises à neuf, un grand magasin ou établi et un vaste hangar pouvant servir d'écurie ou de remise.

REVENU MOYEN : 1,200 fr.

S'adresser au Siège de l'immeuble ou au Bureau du Journal.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'ÉTÉ (1er Juillet 1893)

De Paris à Toulouse

Table of train schedules from Paris to Toulouse, listing stations like Paris, Brive, Souillac, Cahors, and Toulouse with departure and arrival times for various train classes.

De Toulouse à Paris

Table of train schedules from Toulouse to Paris, listing stations like Toulouse, Montauban, Cahors, and Paris with departure and arrival times for various train classes.

De CAHORS à LIBOS

Table of train schedules from Cahors to Libos, listing intermediate stations like Mercuès, Parnac, and Libos.

De LIBOS à CAHORS

Table of train schedules from Libos to Cahors, listing intermediate stations like Libos, Soturac, and Cahors.

De CAHORS à CAPDENAC

Table of train schedules from Cahors to Capdenac, listing intermediate stations like Cabessut, Arcambal, and Capdenac.

De CAPDENAC à CAHORS

Table of train schedules from Capdenac to Cahors, listing intermediate stations like Capdenac, Vers, and Cahors.

QUINUM LABARRAQUE VIN FÉBRIFÈGE, TONIQUE DIGESTIF, APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS, pour les convalescents et tous ceux qui souffrent de faiblesse de l'estomac, d'anémie, d'épuisement causé par l'âge, les excès, le travail, la fièvre.

A CEDER

Un Fonds de commerce très important et bien situé. Matériel presque neuf. Bail à la volonté du preneur. Affaire excellente à traiter. S'adresser au bureau du Journal.

Advertisement for VIN de VIAL, a tonic and analeptic. Includes text about its benefits for various ailments and a list of pharmacies where it is available.

Vins de Bordeaux-Médoc

Vins vieux blancs et rouges au détail et vins en fûts, Cognacs, Rhums, Armagnacs et Champagnes, tous articles de marque et garantis.

EAU MINÉRALE NATURELLE

BI-CARBONATÉE SODIQUE de Saint-Julien de Jordanne (Cantal). Médaille obtenue à l'Exposition Industrielle du Cantal.



EXPOSITION CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.